

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2856

10 octobre 2014

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	137044	LC Partners Investment Holding S.A. ...	137068
Alaska Holdings S.à r.l.	137049	Letzebuenger Rousefrënn en français: As- sociation Grand-Ducale des Amis de la Rose en anglais: Luxemburg Rose Society en allemand: Luxemburger Rosenfreunde	137052
Am Bureck S.à r.l.	137052	Massalia Shopping Centre S.à r.l.	137052
Amesbury Property Group S.à r.l.	137043	Roilux Soparfi SA	137080
AQR UCITS Funds	137053	Salam-Pax Sicav	137046
Art et Média Finance Sàrl	137043	Salkanika S.A.	137045
Automobile Club du Luxembourg	137049	Sam Finance Lux S.à r.l.	137048
Betsah S.A.	137053	Sensei International S.A.	137047
B&S Holding S.à r.l.	137050	Sforza Pledgeco S.à r.l.	137045
Calethon Group S.A.	137054	Silizium Propco S.à r.l.	137045
Cambenes S.A.	137042	Simak Sàrl	137046
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A.	137044	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.	137048
Caramence	137042	SLCA, Société Luxembourgeoise de Cour- tage en Assurance SA	137048
CARNAC S.à r.l.	137054	Snow Fall S.à r.l.	137049
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	137054	Snow Fall S.à r.l.	137046
CERE Coinvest Finance S.à r.l.	137044	Snow Fall S.à r.l.	137049
CERE Coinvest S. à r.l.	137045	Star Investment S.A.	137047
CEREP Management S.à r.l.	137054	Star Investment S.A.	137047
China Investments Luxembourg S.A. ...	137067	Sterisys S.à r.l.	137043
Createam	137053	Sture Finance S.A.	137043
Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l.	137042	SunGem SubSerFinCo S.à r.l.	137047
CS Invest Luxembourg S.A.	137051	Tough Mother Luxembourg	137043
Cuprum Holding Limited	137042	Viktor S.à r.l.	137044
Cytec Luxembourg International Holdings S.à r.l.	137042	Volvofin S.A	137055
Delgado A.G.	137088	Volvofin S.A. SPF	137055
Fafari Green World S.A.	137050	Wellness Advisor Development S.A.	137062
Furnimmo S.A.	137057	White Cap S.A.	137059
Fusion Lux S.A.	137051	WW.CB Invest SA	137052
Hekuba S.à r.l.	137050		
HLD Holdings	137081		
Howick Place Office S.à r.l.	137058		
Intergrain S.A.	137051		

Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 21.110,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128485/10.

(140145296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Cytec Luxembourg International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 169.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cytec Luxembourg International Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014128486/10.

(140146079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Crèche FUNTASY STUFF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 26, rue de Gostingen.
R.C.S. Luxembourg B 147.137.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128484/11.

(140146048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 106.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 7 août 2014

Troisième Résolution

Les actionnaires ont approuvés le renouvellement de Monsieur Alberto Morandini en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2017.

Référence de publication: 2014128490/11.

(140145936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Caramence, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 155.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014128494/12.

(140145685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sterisys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 139.775.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129004/10.

(140145843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sture Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 165.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128952/10.

(140146172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Amesbury Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.259.850,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.869.

Les comptes annuels au 17 décembre 2013 (date de liquidation) ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amesbury Property Group S.à r.l.

Référence de publication: 2014128416/11.

(140145757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Art et Média Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 54.911.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128420/11.

(140146046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Tough Mother Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 146.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 août 2014.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014128266/12.

(140144669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128324/9.

(140144492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Viktor S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 156.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5/8/2014.

VIKTOR S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014128303/12.

(140144785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014128492/13.

(140145616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CERE Coinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.906.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Matthew Lo Russo, directeur, né le 27 janvier 1968 à Stamford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 29 juillet 2014, constitué de:

- M. Matthew Lo Russo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128504/20.

(140145569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sforza Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.690.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128946/9.

(140145840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Silizium Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 186.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014128979/11.

(140145745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Messieurs DONATI Régis, VEGAS-PIERONI Louis et DE BERNARDI Alexis démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis démission de son poste Président. Monsieur REGGIORI Robert démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SALKANIKA S.A.

MANACO S.A.

Référence de publication: 2014128961/14.

(140145449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CERE Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.889.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Matthew Lo Russo, directeur, né le 27 janvier 1968 à Stamford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 4 août 2014, constitué de:

- M. Matthew Lo Russo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128505/20.

(140145568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Simak Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 147.958.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 29 juin 2014 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Mme Nadine BLURIOT

29, rue Jean-Pierre Biermann

L-1268...Luxembourg - Cents 62 parts

M. Alvaro PUEBLA GONZALEZ

29, rue Jean-Pierre Biermann

L-1268. Luxembourg - Cents 63 parts

Total: 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128947/17.

(140145480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Salam-Pax Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.968.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Salam-Pax Sicav qui s'est tenue le 29 juillet 2014, que Monsieur Anouar Hassoune, résidant à 6 rue de la Terrasse 75017 Paris a démissionné de son poste d'administrateur du Fonds et que Monsieur Lawrie Chandler né le 18 octobre 1977 à Sheffield (Royaume-Uni), résidant à 33 Kings Avenue, RH1 6QH Redhill (Royaume-Uni) est nommé administrateur du Fonds jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Rutsaert Legal

14 rue de Strassen

L-2555 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2014128960/18.

(140145828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.387.

En date du 11 Août 2014, dû à un contrat de vente d'action, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de la façon suivante:

Centralis S.A. détenant 12.500 parts dans la société SNOW FALL S.à r.l., a transféré 12.500 parts à Fund Solutions SCA ayant son siège social au 1, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg

Suite à ce transfert, les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

Fund Solutions SCA 12.500 parts

Total 12.500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014128985/19.

(140145916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128972/9.

(140145459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SunGem SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.247.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 juillet 2014 a renouvelé pour un an le mandat du réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128954/11.

(140146071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Star Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 171.182.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014129003/12.

(140145420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Star Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 171.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique tenue extraordinairement le 10 juillet 2014

Les mandats des administrateurs respectivement du commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide de les renouveler pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, comme suit:

Conseil d'Administration:

- Mme Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Administrateur et Président;
- M. Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;
- M. Claude BIONDI, demeurant professionnellement au 23, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

BITHIA A.G., société anonyme de droit helvétique, ayant son siège social au 5B, Grabenstrasse, CH-6340 Baar, inscrite au registre de commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-115.846.058, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014129002/22.

(140145418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 August 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014128981/14.

(140145650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sam Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.588.

Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 8 août 2014

- Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Luxembourg, le 12.08.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAM FINANCE LUX S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014128963/15.

(140145775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SLCA, Société Luxembourgeoise de Courtage en Assurance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 185.673.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 11/08/2014 et de la réunion du Conseil d'Administration réunie le même jour

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

1. d'accepter la démission de Madame Anne-Sophie LEMONTEY, de la société SLCA, Société Luxembourgeoise de Courtage en Assurance SA de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué;

2. De porter le nombre d'administrateurs de trois à quatre;

3. nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Nathalie LEMONTEY, Business Development Manager, demeurant à CH-1227 CAROUGE, 12, rue Jacques Dalphin;

- Madame Edith TETU, courtier en assurance, demeurant à F-54960 Mercy-Le-Bas, 11, Rue des Dalhias;

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

La réunion du Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

4. nommer en qualité de nouvel administrateur délégué Madame Edith TETU, courtier en assurance, demeurant à F-54960 Mercy-Le-Bas, 11, Rue des Dalhias.

Son mandat expirera en même temps que son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edith TETU

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014128982/25.

(140145556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Automobile Club du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg F 630.

Les statuts coordonnés au 26.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128399/9.

(140145717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 142.061.

Il résulte d'un changement de nom de l'actionnaire MBD Holdings, L.P., qui est devenu MBD 2011 Holdings, L.P.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alaska Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014128363/11.

(140145398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 181.387.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 11 Août 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 11 Août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014128984/14.

(140145916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 181.387.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 11 Août 2014

L'associé unique décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Aidan Foley né le 08/12/1976 à Port Lairge (Irlande) résident professionnellement au 8-10 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg de sa fonction de gérant unique avec effet le 11 Août 2014
- de nommer comme Gérant de la société avec effet au 11 Août 2014 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et

Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014128986/20.

(140145916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fafari Green World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128590/10.

(140146148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.552.676,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.136.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 6 août 2014

En vertu de l'acte de transfert des parts sociales, daté du 6 août 2014, les parts sociales ont été transférées de la manière suivante avec effet au 8 août 2014:

- Birol Yücel a transféré 51,459 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société MAP Arsa Gelistirme A.S., Mim Kemal Oke Cad 23/5, Nisantasi 34367 Istanbul, Turquie;

- Bedii Can Yücaoglu a transféré 69,965 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société MAP Arsa Gelistirme A.S., Mim Kemal Oke Cad 23/5, Nisantasi 34367 Istanbul, Turquie.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128654/16.

(140145522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

B&S Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 135.944.

En date du 14 février 2014, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

De réélire:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

Mandat: Indéterminée

Organe: Geschäftsführungsrat

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Geschäftsführer

Administrateur(s)/gérants

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Van Laar, Gerrit

Date de naissance: 15/07/1954

Demeurant: 18, Place Bleech, L-7610 Larochette

Fonction: Hauptgeschäftsführer

Larochette, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014128435/28.

(140145808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fusion Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 60B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.931.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 25 juillet 2014

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrick FEYEN, Edgar HILLEN et de Madame Nancy PONCIN, sont reconduits pour une nouvelle période de 5 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018;

- Les mandats d'Administrateurs-délégués de Messieurs Patrick FEYEN et Edgar HILLEN sont reconduits pour une nouvelle période de 5 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.

Troisvierges, le 25 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014128611/17.

(140145592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CS Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.243.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Les informations du réviseur agréé de la Société, KPMG Audit (anciennement B103590 -société rayée), doivent se lire comme suit:

KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nommée en date du 1^{er} août 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

CS Invest Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014129291/18.

(140146508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Intergrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 175.745.

—
Mit Beschluss vom 22. Juli 2014 hat der Vorstand der Gesellschaft folgende Entscheidungen getroffen:

Herr Stéphane Frappat (geb. 22. Dezember 1967), geschäftsansässig 65, Gagarina str. Svetliy, Kaliningrad Region 238340, Russische Föderation, wurde mit Wirkung vom 22. Juli 2014 zum Vorstandsvorsitzenden bis zur jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2019 stattfinden, ernannt.

Herr Kasper Steen Jensen (geb. 20 Januar 1965), geschäftsansässig 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, wurde mit Wirkung vom 22. Juli 2014 zum geschäftsführenden Direktor bis zur jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2019 stattfinden wird, ernannt.

Die Adresse des Herrn Kasper Steen Jensen lautet wie folgt:

29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxemburg, den 12. August 2014.

Dmitry Stepanov

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014129513/19.

(140146712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Am Bureck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128414/9.

(140145590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Letzebuenger Rousefrënn en français: Association Grand-Ducale des Amis de la Rose en anglais: Luxembourg Rose Society en allemand: Luxemburger Rosenfreunde, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5363 Schrassig, 23, Huesepad.
R.C.S. Luxembourg F 7.483.

Art. 1^{er}.

b) Le siège de l'association est établi en son secrétariat actuel, Huesepad 23 - L5363 Schrassig

Il peut être transféré partout ailleurs au Grand-Duché, sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité simple des voix. Le changement d'adresse sera communiqué et déposé suivant les modalités fixées par la loi.

Référence de publication: 2014128344/12.

(140144767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

WW.CB Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 150.298.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de mon poste de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 août 2014.

JAWER CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014128311/12.

(140144823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.914.

Par la présente, il est pris acte que:

- Madame Céline Uvergoels, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 8 août 2014 et, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Richard Lund, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 août 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

- Monsieur Graeme Stening, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2014.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2014128347/21.

(140145133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Betsah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 14.649.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Maximilien LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128455/16.

(140145762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Createam, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, Tossenber, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.099.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 07 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société CACTUS S.A.
Maximilien LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128521/17.

(140145272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

AQR UCITS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.881.

—
Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2014, sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

M. Thomas Nummer

M. Antonio Thomas

Sont nommés Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

M. Herbert Willcox

résidant professionnellement au Two Greenwich Plaza, 4th Floor, Greenwich, CT 06830 USA.

M. Brendan Kalb

résidant professionnellement au Two Greenwich Plaza, 4th Floor, Greenwich, CT 06830 USA.

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128419/21.

(140145885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Calethon Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128489/9.

(140145861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 Août 2014.

Référence de publication: 2014128466/11.

(140146156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CARNAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.742.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014128496/12.

(140145897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.246.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 31 juillet 2014, constitué des personnes suivantes:

- M. David Pearson;
- M. Guy Harles; et
- M. Damien Renzonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128510/22.

(140145565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Volvofin S.A, Société Anonyme,
(anc. Volvofin S.A. SPF).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 160.255.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "VOLVOFIN S.A. SPF" (numéro d'identité 2011 22 08 187), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.255, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1392 du 27 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "VOLVOFIN S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de “VOLVOFIN S.A.”.

“ **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

“ **Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

C) modifier le troisième alinéa actuel de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.»

D) insérer dans les statuts un article 5 bis ayant la teneur suivante:

« Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement

(i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession. La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2014. Relation: CAP/2014/3093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130974/134.

(140148427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FURNIMMO S.A. (2006 2232 073) avec siège social à L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 21 mars 2007, page 20.233,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2029 du 21 août 2013, page 97.389;

RCS B121985,

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Ernst Thommessen, gérant, demeurant à B-4780 St. Vith, Prümerberg 43.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marina CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, Op der Haart 4.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Esther THOMMESSEN, employée privée, demeurant à B-4780 St.Vith Hauptstrasse 47.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur ta liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1. - élargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société

2. - Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et d'adapter en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail de meubles et l'exploitation d'un magasin de meubles, ainsi que l'achat, la vente et la location de biens meubles, d'immeubles bâtis et non-bâtis et de fonds de commerce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également comme objet les opérations d'intermédiaires commerciaux, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, dans tout domaine non régis spécifiquement par la loi.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières en relation directe ou indirecte avec l'objet principal tant qu'au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également s'intéresser tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11.30 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thommessen, Clément, Esther Thommessen, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 06 août 2014. Relation: CLE/2014/791. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 07 août 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014130420/64.

(140147500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Par la présente, il est pris acte que:

- Madame Céline Uvergoels, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 8 août 2014 et, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Richard Lund, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 août 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

- Monsieur Graeme Stening, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2014.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2014128341/21.

(140145120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

White Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.285.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Sophie Wegmann, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the "Board") of White Cap S.A. (the "Company") pursuant to an extract of the decision by the Board of 26 June 2014 (a copy of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) and the decision of the delegate of the Board of 8 August 2014 (a copy of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) (the "Decision").

The Company with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 187285 has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 14 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2026 dated 1st August 2014 (the "Mémorial").

The articles of incorporation (the "Articles") were amended for the last time on 27 June 2014 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in her capacity as aforementioned, requested the notary to record /her declarations as follows:

(I) Article 5 paragraph 2 of the Articles of the Company provides as follows: "The authorised share capital (excluding the issued share capital) of the Company is set at two hundred million Euros (EUR 200,000,000) to be represented by two billion (2,000,000,000) Shares of either Class or Category. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 27 June 2014 in the Mémorial.

The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the Class or Category it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing Shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class or Category without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential or pre-emptive subscription rights of Shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. A capital increase within the limits of the authorised un-issued Share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles amended, at the request of the Board or its delegate(s)."

(II) On the basis of the powers granted to the Board as set out under (I) above, further to the approval of the Board, the Company has issued on 12th July 2014 one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty (133,330) Ordinary Shares (being twenty-six thousand six hundred sixty-six (26,666) shares in each of Ordinary Class A, B, C, D and E) and an aggregate of seven million five hundred thousand (7,500,000) Class P Shares of Categories PM (being one million five hundred thousand (1,500,000) shares in Category A PM, Category B PM, Category C PM, Category D PM and Category E PM) of a nominal value of ten Eurocents (€0.10) each for a total issue price of two million seven hundred fifty thousand Euros (€2,750,000), a total of seven hundred sixty-three thousand three hundred thirty-three Euros (€763,333) being allocated to the share capital of the Company and one million nine hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven Euros (€1,986,667) being allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the subscription price at the time of issue of the shares has been justified to the undersigned notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased from forty-one million nine hundred eighteen thousand seven hundred sixty-seven Euros (€41,918,767) to a total amount of forty-two million six hundred eighty two thousand and one hundred Euros (€42,682,100) represented by (i) one million (1,000,000) Ordinary Shares (being two hundred thousand (200,000) shares in each of Ordinary Class A, B, C, D and E) and (ii) four hundred twenty five million eight hundred twenty one thousand (425,821,000) Class P Shares of Categories PM (being eighty-three million six hundred sixty-four thousand and two hundred (83,664,200) shares in Category A PR, Category B PR, Category C PR, Category D PR and Category E PR, and one million five hundred thousand (1,500,000) shares in Category A PM, Category B PM, Category C PM, Category D PM and Category E PM) with a nominal value of ten Eurocent (€0.10) each. As a result of this increase of capital, articles 5.1, 5.1.1, 5.1.2 and 5.2 first paragraph of the Articles are amended so as to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at forty-two million six hundred eighty two thousand and one hundred (EUR 42,682,100) represented by Ordinary Shares and Class P Shares each with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

5.1.1. Ordinary Shares divided into different classes (namely Classes A,B,C,D and E), as follows

- 200,000 Class Ordinary A Shares,
 - 200,000 Class Ordinary B Shares,
 - 200,000 Class Ordinary C Shares,
 - 200,000 Class Ordinary D Shares, and
 - 200,000 Class Ordinary E Shares,
- and

5.1.2. 425,821,000 Class P Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D and E) and Categories as follows: the Class P Shares in each Class are sub-divided into two (2) categories of Shares, namely the Categories PR (Categories PA-R to PE-R) and Categories PM (Categories PA-M to PE-M) with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- 85,164,200 Class P-A Shares divided into 83,664,200 Category PA-R Shares and 1,500,000 Category PA-M Shares;
 - 85,164,200 Class P-B Shares divided into 83,664,200 Category PB-R Shares and 1,500,000 Category PB-M Shares;
 - 85,164,200 Class P-C Shares divided into 83,664,200 Category PC-R Shares and 1,500,000 Category PC-M Shares;
 - 85,164,200 Class P-D Shares divided into 83,664,200 Category PD-R Shares and 1,500,000 Category PD-M Shares;
- and
- 85,164,200 Class P-E Shares divided into 83,664,200 Category PE-R Shares and 1,500,000 Category PE-M Shares.

5.2. The authorised share capital (excluding the issued share capital) of the Company is set at one hundred ninety-nine million two hundred thirty-six thousand six hundred sixty-six Euros (EUR 199,236,667) to be represented by one billion nine hundred ninety-two million three hundred sixty-six thousand six hundred and seventy (1,992,366,670) Shares of either Class or Category. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 27 June 2014 in the Mémorial.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

Sophie Wegmann, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le «Conseil») de White Cap S.A. (la «Société») en vertu de la décision du Conseil du 26 juin 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) et la décision du délégué du Conseil du 8 août 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) (la «Décision»).

La Société ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187285 a été constituée suivant acte reçu du notaire soussigné du 14 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2026 du 1^{er} août 2014.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que mentionnée ci-avant, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5 des Statuts de la Société prévoit ce qui suit: «Le capital social autorisé (excluant le capital social émis) de la Société est fixé à deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) qui sera représenté par deux milliard (2.000.000.000) d'Actions de n'importe quelle Classe ou Catégorie. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 27 juin 2014.

Le Conseil d'Administration, ou tout délégué(s) dûment nommé par le Conseil d'Administration, peut de temps à autre émettre des Actions de la Classe ou de la Catégorie qu'il détermine dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son/ses délégués décideront à leur propre discrétion sans réserver de droits préférentiels ou de préemption de souscription aux Actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil d'Administration pourra émettre des Actions de n'importe quelle Classe ou Catégorie sans devoir respecter de ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel ou de préemption de souscription des Actionnaires prévus par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans les limites du capital social autorisé non émis. Une augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé non émis sera constaté par acte notarié, et les Statuts modifiés, à la demande du Conseil d'administration ou son/ses délégué(s).»

(II) Sur la base des pouvoirs conférés au Conseil tels qu'énoncés au point (I) ci-dessus, suite à l'approbation du Conseil, la Société a émis le 12 juillet 2014 cent trente-trois mille trois cent trente (133.330) Actions Ordinaires (étant vingt-six mille six cent soixante-six (26,666) actions dans chacune des Classes Ordinaires A, B, C, D et E) et un total de sept millions cinq cent mille (7.500.000) Actions de Classe P et de Catégorie PM (étant un million cinq cent mille (1.500.000) actions de Catégorie A PM, Catégorie B PM, Catégorie C PM, Catégorie D PM et de Catégorie E PM) d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (€0.10) chacune pour un prix total d'émission de deux millions sept cent cinquante mille euros (€2.750.000), un total de sept cent soixante-trois mille trois cent trente-trois euros (€763.333) étant alloué au capital social de la Société et un million neuf cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept euros (€ 1.986.667) étant alloué au compte de la prime d'émission librement distribuable.

La preuve du paiement à la Société du prix de souscription au moment de l'émission des actions a été justifiée au notaire soussigné.

(III) En raison de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté de quarante et un millions neuf cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros (€41.918.767) à un montant total de quarante-deux millions six cent quatre-vingt-deux mille cent euros (€42.682.100) représenté par (i) un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires (étant deux cent mille (200.000) actions de chaque Classe Ordinaire A, B, C, D et E) et (ii) quatre cent vingt-cinq millions huit cent vingt et un mille (425.821.000) actions de Classe P et de Catégorie PM (étant quatre-vingt-trois millions six cent soixante-quatre mille deux cents (83,664,200) actions de Catégorie A PR, Catégorie B PR, Catégorie C PR, Catégorie D PR et Catégorie E PR, et un million cinq cent mille (1.500.000) actions de Catégorie A PM, Catégorie B PM, Catégorie C PM, Catégorie D PM et Catégorie E PM) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€0.10) chacune. En raison de cette augmentation de capital, les articles 5.1, 5.1.1, 5.1.2 et 5.2 premier paragraphe des Statuts ont été modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-deux millions six cent quatre-vingt-deux mille cent euros (42.682.100 EUR) représenté par des Actions Ordinaires et des Actions de Classe P, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,1 EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts, comme suit:

5.1.1. Actions Ordinaires divisées en différentes classes (à savoir Classes A, B, C, D et E), comme suit:

- 200.000 Actions Ordinaires de Classe A,
- 200.000 Actions Ordinaires de Classe B,
- 200.000 Actions Ordinaires de Classe C,
- 200.000 Actions Ordinaires de Classe D et
- 200.000 Actions Ordinaires de Classe E

et

5.1.2. 425.821.000 Actions de Classe P de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D et E) et Catégories comme suit: les Actions de Classe P dans chaque Classe sont subdivisées en deux (2) catégories d'Actions, à savoir les Catégories PR (Catégories PA-R à PE-R) et les Catégories PM (Catégories PA-M à PE-M) ayant les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts, comme suit:

- 85.164.200 Actions de Classe P-A divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PA-R et (actuellement) en 1.500.000 Actions de Catégorie PAM;
- 85.164.200 Actions de Classe P-B divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PB-R et (actuellement) en 1.500.000 Actions de Catégorie PB-M;
- 85.164.200 Actions de Classe P-C divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PC-R et (actuellement) en 1.500.000 Actions de Catégorie PCM;

- 85.164.200 Actions de Classe P-D divisées en 83.664.200 Actions de la Catégorie PD-R et (actuellement) en 1.500.000 Actions de la Catégorie PD-M; et

- 85.164.200 Actions de Classe P-E divisées en 83.664.200 Actions de la Catégorie PE-R et (actuellement) en 1.500.000 Actions de la Catégorie PE-M.

5.2. Le capital social autorisé (excluant le capital social émis) de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent trente-six mille six cent soixante-sept euros (199.236.667 EUR) qui sera représenté par un milliard neuf cent quatre-vingt-douze millions trois cent soixante-six mille six cent soixante-dix (1.992.366.670) Actions de n'importe quelle Classe ou Catégorie. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 27 juin 2014.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant du surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WEGMANN, P.DECKER.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2014. Relation: DIE/2014/10324. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130397/197.

(140147670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Wellness Advisor Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.474.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur David GANDAR, gérant de sociétés, né à Metz (France), le 11 juin 1976, demeurant à F-57155 Marly, 22, rue Jean Dagnaux;

2. Monsieur Régis TRAVERSARI, docteur en médecine, né à Nancy (France), le 28 décembre 1971, demeurant à F-54130 Saint Max, 2, rue du Maquis de Ranzey;

3. Monsieur Xavier ROUYER, ingénieur, né à Nancy (France), le 2 avril 1977, demeurant à F-54000 Nancy, Pacsé, 28bis, rue Edouard Pierson; et

4. La société anonyme de droit luxembourgeois "IMALGOVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148457,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Raymond HENSCHEN, Maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "WELLNESS ADVISOR DEVELOPMENT S.A.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- la recherche, le développement, la conception, le conseil scientifique;
- l'assistance à la réalisation de matériel médical;
- l'exploitation de brevets, licences, propriété intellectuelle sur matériel médical;
- la prise de participation dans des sociétés ayant une activité similaire ou connexe.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur David GANDAR, pré-qualifié, vingt-cinq actions,	25
2) Monsieur Régis TRAVERSARI, pré-qualifié, vingt-cinq actions,	25
3) Monsieur Xavier ROUYER, pré-qualifié, vingt-cinq actions,	25
4) La société "IMALGOVEST S.A.", pré-désignée, vingt-cinq actions,	25
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur David GANDAR, gérant de sociétés, né à Metz (France), le 11 juin 1976, demeurant à F-57155 Marly, 22, rue Jean Dagnaux;

b) Monsieur Régis TRAVERSARI, docteur en médecine, né à Nancy (France), le 28 décembre 1971, demeurant à F-54130 Saint Max, 2, rue du Maquis de Ranzey;

c) Monsieur Denis REPELOWICZ, administrateur de sociétés, né à Villerupt (France), le 18 mars 1961, demeurant à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster; et

d) Monsieur Xavier ROUYER, ingénieur, né à Nancy (France), le 2 avril 1977, demeurant à F-54000 Nancy, Pacsé, 28bis, rue Edouard Pierson.

4. La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44563, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Denis REPELOWICZ, pré-qualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et.
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. GANDAR, R. TRAVERSARI, X. ROUYER, R. HENSCHEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130401/277.

(140147453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 août 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128511/21.

(140145971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

LC Partners Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.999,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 189.481.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of August,
Before Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Stéphane Julien Riant, born on 28 December 1972 in Paris, France and residing at 35 Studdridge Street, London SW6 3SL, United Kingdom,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

Mr. Charles-Henri DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, born on 8 August 1973 in Boulogne Billancourt, France and residing at Flat 9, 15 Hyde Park Gardens, London W2 2LU, United Kingdom,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

Mr. François DE MITRY, born on 27 January 1966 in Paris, France and residing at 4 Pembroke Villas, London W8 6PG, United Kingdom,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves:

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) named "LC Partners Investment Holding S.A." (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"), and by the present articles (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade, business or management activities or render any services whatsoever to any entity or person, and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 30.999.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each (the "Shares") all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one (1) person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in article 8.2, the Company must have at least three (3) directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one (1) Shareholder,

the Board of Directors can consist of one (1) Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one (1) Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six (6) years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one (1) Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one (1) Director, the joint signature of any two (2) Directors;

10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one (1) or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened in writing, by any means (including registered letter, e-mail fax, etc.) by any Director. The Board of Directors shall appoint one (1) of the Directors as chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one (1) or several documents in the like form each signed by or on behalf of one (1) or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Board Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of that Board Meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one (1) Director, article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' meeting.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one (1) Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5, 13.6 and 17, ordinary Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half (1/2) of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third (2/3) of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Monday of June at 2 p.m. each year.

13.13 The Board of Directors and the statutory auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the Shareholders' Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One (1) or more of the Shareholders who together hold at least ten per cent (10%) of the subscribed capital may request that one (1) or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five (5) days prior to the Shareholders' Meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one (1) or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprises agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

14.2 The Shareholders' Meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The Auditors may be re-appointed.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31th December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31th December 2014 (all dates inclusive).

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders prorate the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of the Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders prorate the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shareholder	Shares
Mr. Stéphane Julien RIANI	10,333
Mr. Charles-Henri DE ROCHECHOUART DE MORTEMART	10,333
Mr. François DE MITRY	10,333
TOTAL	30,999

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 30,999.-) corresponding to a share capital of thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 30,999.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness thereto.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2020;

- Anthony Graça, born on 8 June 1984 in Mont-Saint-Martin, France and residing professionally at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Olivier Wibratte, born on 2 October 1978 in Metz, France and residing professionally at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Catherine Roux-Sevelle, born on 28 July 1960 in Paris, France and residing professionally at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) H.R.T. Révision S.A., a public limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51.238, is appointed as auditor of the Company with immediate effect until the general meeting of the shareholders to be held in the year 2020, approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2019.

3) The Company shall have its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

M. Stéphane Julien Riant, né le 28 décembre 1972 à Paris, France, ayant son adresse au 35 Studdridge Street, Londres SW6 3SL, Royaume-Uni,

ci-après représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé;

M. Charles-Henri DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, né le 8 août 1973 à Boulogne Billancourt, France ayant son adresse au Flat 9, 15 Hyde Park Gardens, Londres W2 2LU, Royaume-Uni,

ci-après représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé; et

M. François DE MITRY, né le 27 janvier 1966 à Paris, France ayant son adresse au 4 Pembroke Villas, London W8 6PG, Royaume-Uni,

ci-après représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme sociale et nom. Il existe une société anonyme nommée "LC Partners Investment Holding S.A." (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), et par les présents statuts (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet social. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale ou d'exercer des activités de gestion ou de services de toute nature à toute entité ou personne, et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et

d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 30.999,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs à tout moment des Actions et "Actionnaire" doit être interprété en ce sens.

5.2 Les Actions sont sous forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes à condition que tous les détenteurs d'une (1) Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera

ce représentant comme s'il était le seul propriétaire de l'Action en question, y compris en ce qui concerne les droits de vote, droit aux dividendes et autres droits de paiement.

7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur unique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un (1) Actionnaire.

8.3 Un Administrateur n'a pas besoin d'être Actionnaire.

8.4 Une société peut être Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est soumise à la condition qu'un successeur soit simultanément nommé.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être Administrateur pour toute raison, les Administrateurs restants peuvent provisoirement coopter un administrateur à sa place; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin du mandat de celui-ci, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un seul Administrateur, la signature individuelle de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux (2) Administrateurs;

10.3 la signature individuelle de tout Délégué à la Gestion Journalière (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature individuelle de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.4 et dans la mesure du pouvoir qui lui a été délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion journalière des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière peuvent, mais n'ont pas l'obligation, d'être nommé(s) par une Assemblée Générale, et leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur, par écrit et par tout moyen (y compris par lettre recommandée, e-mail, fax, etc). Le Conseil d'Administration devra nommer un président parmi les Administrateurs (le "Président").

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans qu'il soit besoin de respecter les conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou le cas échéant, par un Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un (1) ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un (1) ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion du Conseil.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration (un "Conflit d'Intérêt") doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, le Conflit d'Intérêt sera enregistré dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action en lien avec la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un (1) vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires ordinaires sont valables uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du

jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux (2) assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 14h00 chaque année.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaires aux comptes peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un (1) mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux (2) fois avec un intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit (8) jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un (1) ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit peut demander qu'un (1) ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

14.2 L'Assemblée Générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation.

17.1 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi de 1915.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaire	Actions
M. Stéphane Julien Riant	10.333
M. Charles-Henri DE ROCHECHOUART DE MORTEMART	10.333
M. François DE MITRY	10.333
TOTAL	30.999

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 30.999,-) correspondant à un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 30.999,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2020:

- Anthony Graça, né le 8 juin 1984 à Mont-Saint-Martin, France et ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Olivier Wibratte, né le 2 octobre 1978 à Metz, France et ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960 à Paris, France et ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 51.238, est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2020, devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

3) Le siège social de la Société est établi au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 08 août 2014. Relation: EAC/2014/10958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014130174/678.

(140147542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Roilux Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 155.954.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 août 2014.

L'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Changements dans la composition des organes de la société:

1) Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Catalin Potcoava, demeurant à 33, Sose-aur Ianului, RO - Bucarest, comme administrateur et administrateur-délégué;

2) Les actionnaires acceptent la nomination de la société PARC DE GERLACHE SA, avec siège social 11, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange, représentée par Monsieur René R. Cillien, ayant pour adresse 11, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange comme administrateur-délégué

3) Les actionnaires nomment Monsieur Raphaël Cillien, demeurant à Wiesenweg 37, D-54441 Ayl, comme nouvel administrateur;

4) Les actionnaires confirment la société Cillien Consulting sàrl avec siège social à 45, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, comme commissaire aux comptes;

5) A la suite des changements ainsi votés, la composition des organes de la société est la suivante:

- *Conseil d'Administration:*

* Parc de Gerlache S.A., représentée par Monsieur René R. Cillien, comme administrateur, Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué

* Monsieur Raphaël Cillien, administrateur

* Madame Monika Dressner, administrateur

- *Commissaire aux Comptes:*

* Cillien Consulting sàrl

6) Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont accordés pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

René R. Cillien

Président-administrateur-délégué

Référence de publication: 2014132215/35.

(140149482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

HLD Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 189.509.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of August.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch, (Grand -Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Ms Hilary Lorraine DEVEY, born on March 10, 1957 in Bolton, England, Chief Executive Officer of a company, residing at King Edward VII Wing Rangemore Hall, DE139RH Rangemore Staffordshire, England.

duly represented by Mr Anass BEZZARI with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "HLD Holdings", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any of the managers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution-liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Subscriber	Shares subscribed	Amount paid up
Hilary Lorraine DEVEY	12,500	EUR 12.500,-

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2014:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of any of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Hilary Lorraine DEVEY, née le 10 mars 1957 à Bolton, Angleterre, Président directeur général d'une société, demeurant à King Edward VII Wing Rangemore Hall, DE139RH Rangemore Staffordshire, England

dûment représentée par Monsieur Anass BEZZARI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "HLD Holdings", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société

comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les 12,500 (douze mille cinq cent) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré
Hilary Lorraine DEVEY	12,500	EUR 12,500,-

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2014:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. BEZZARI, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2014. Relation: EAC/2014/11071. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014130684/410.

(140148026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Delgado A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 42.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2014

Le conseil d'administration renomme les trois administrateurs pour une durée d'un an:

- M.Georges CLOOS, docteur en droit, (représentant permanent de la société) 43, rue Emile Lavandier L-1924-Luxembourg

- M. Claude PAULY, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924- Luxembourg

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier L - 1924 - Luxembourg et le commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- M. Robert ELVINGER, expert comptable, 16, Val Ste Croix L- 1370- Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2014128541/19.

(140145673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.
